



## Réorganisation du Secrétariat Général

Les organisations syndicales ministérielles et d'administration centrale, ont obtenu la **tenue de plusieurs réunions** avec l'administration, afin de finaliser l'organisation du nouveau Secrétariat Général qui intègre en son sein la DPAEP et le SIRCOM.

Un relevé de décision actera des engagements du secrétaire général :

- chaque agent conservera son poste. En cas de poste reconfiguré ou supprimé, l'agent sera prioritaire sur un autre poste au sein du Secrétariat Général ;
- concernant les promotions, les agents garderont leur rang de classement interne pendant trois ans ;
- la localisation des différents services ne sera pas modifiée, sauf marginalement en cas de regroupements de structures amenées à travailler ensemble ;
- pour le temps de travail, chaque agent conservera son régime de travail.

**Sur ce dernier point, la CFDT a demandé que le binôme 38H28 et 14 jours de RTT soit proposé en plus de ceux déjà existant au sein du futur Secrétariat Général. A cette occasion, il a été demandé de revoir tous les régimes ARTT des différentes directions afin d'harmoniser les pratiques et faciliter la mobilité inter directionnelle.**

**La CFDT a rappelé que le forfait jour devait rester une exception : c'est le poste qui comporte des sujétions particulières et non l'agent qui choisit.**

Les différents textes relatifs aux attributions et à l'organisation du Secrétariat Général ont été soumis au **CTPC** du 26 mars 2010 (déclaration CFDT en ligne sur notre site).

**La CFDT s'est abstenue.**

26 mars 2010